

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 01/12/2021

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

10€ TTC par m² de surface habitable.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 8% TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 8 000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 00 001 € : 6% TTC du prix de vente.

Principe de non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Agence Mirova Real Estate

Société SMC Investment, SAS au capital de 10000 € - Siège social : 6 AVENUE ALBERT 1ER 06230 VILLEFRANCHE SUR MER – RCS NICE n° 853459592 – Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 00 délivrée par CCI de Nice
Garant : SEGAP, 110000